Image not found or type unknown

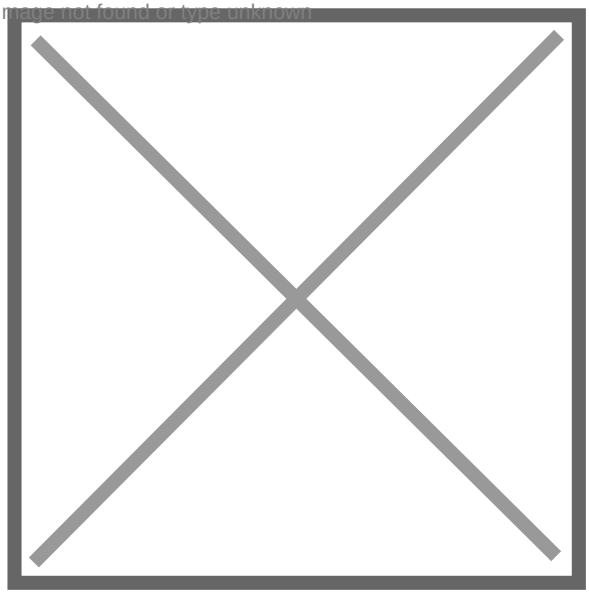

Comment changer le nom de famille

Par **cathyl**, le **22/10/2016** à **23:27**

Bonsoir,
Je suis née trois jours avant le divorce de ma mère alors que mon vrai père et le deuxième mari sachant qu'ils sont décédée tous les deux .
J ai quatre demi frères et un frère du deuxième mariage
Est il toujours possible de changer mon nom.
J ai écrie plusieurs fois au juge des affaire familiale sans réponse.
Quelle sont les démarches à faire.
merci a l avance

Par **Tisuisse**, le **23/10/2016** à **09:36**

Bonjour,

La mari de votre mère, à l'époque de votre naissance, est votre père présumé. Donc, en cas de décès de ce père présumé vous serez héritière réservataire de celui-ci.

Il vous faut donc prendre un avocat pour entamer une procédure judiciaire en recherche de paternité afin de prouver, si cela est possible, votre véritable filiation biologique.

Par **amajuris**, le **23/10/2016** à **09:46**

bonjour,

vous voulez simplement changer de nom ou changer votre filiation paternelle ?
si celui que vous appelez votre vrai père est décédé, il sera difficile de prouver qu'il est votre vrai père.
vous avez 10 ans après votre majorité pour exercer cette action.
la modification de la filiation ne se demande pas par un simple courrier, il faut passer par le TGI donc prendre un avocat.
salutations

Par **cathyl**, le **25/10/2016** à **17:52**

Bonjour,
Au décès du premier mari j'ai refusé l'héritage.
Je voudrais changer la filiation paternelle, étant donné que mon père est dècédè à mes 22 ans, serait il possible aujourd'hui de faire un teste ADN avec mes frères ?
Salutations

Par **amajuris**, le **25/10/2016** à **17:55**

comme déjà indiqué, pour modifier votre filiation paternelle, il faut faire une action en contestation de paternité devant le TGI donc prendre un avocat.
un test ADN non ordonné par un juge n'a aucune valeur juridique.

Par **cathyl**, le **27/10/2016** à **18:43**

Bonsoir,
Si je prend un avocat et que je vais au tribunal est ce que cela prend beaucoup de temps et quelle est le cout .
merci

Par **amajuris**, le **27/10/2016** à **20:30**

le temps c'est selon l'engorgement du tribunal et l'efficacité de votre avocat.
les honoraires d'un avocat sont libres donc impossible de donner un prix mais plus un avocat est bon plus il est cher.
vous devez demander à votre avocat un devis pour cette action devant le TGI.

Par **cathyl**, le **28/10/2016** à **00:45**

merci pour votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés